



**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 AVRIL 2015

Escalade de la répression et des détentions secrètes en RDC avant les élections de 2016

La République Démocratique du Congo (RDC) est à l'heure actuelle le théâtre d'une répression brutale contre la dissidence et les libertés fondamentales, à l'approche des élections présidentielles qui se tiendront l'année prochaine. Le Président Joseph Kabila étant actuellement soumis à des pressions croissantes visant à l'empêcher de se représenter après 14 ans au pouvoir, les autorités congolaises visent les activistes de la société civile et les journalistes.

Au moins 30 personnes, dont des représentants des médias et de la société civile, ont été arrêtées le 15 mars après une conférence de presse tenue à Kinshasa, la capitale du pays. La conférence de presse avait été précédée d'un atelier sur la participation des jeunes et les processus politiques organisé par Filimbi, une organisation œuvrant au renforcement de l'action civique. Au moins cinq militants des droits de l'homme sont toujours détenues en secret.

Par ces arrestations, les autorités envoient le signal qu'elles ne toléreront pas la dissidence et n'autoriseront aucun débat ouvert sur les questions électorales et de participation civique. Aujourd'hui, la liberté d'expression, d'association et de rassemblement pacifique est véritablement en péril en République Démocratique du Congo.

CIVICUS, l'alliance mondiale de la société civile, et Amnesty International, appellent la communauté internationale, et notamment les chefs d'État africains, à ne pas ignorer la crise politique actuelle et les persécutions dont sont victimes les dissidents en RDC, car les violations constantes des droits fondamentaux et la réduction catastrophique de l'espace civique dans le pays pourraient donner lieu à une crise majeure.

Amnesty International appelle le public à [se joindre à sa campagne](#) pour la libération des jeunes qui sont toujours détenus en secret à Kinshasa, et pour s'opposer fermement à toutes mesures constituant une violation des droits fondamentaux.

Avant l'incident susmentionné, les forces de sécurité avaient violemment mis fin aux manifestations contre les amendements controversés apportés à la loi électorale votée par l'Assemblée nationale en janvier de cette année. La majorité au pouvoir était soupçonnée de vouloir associer les élections législatives et présidentielles à un recensement général qui aurait prolongé le mandat du président Kabila au-delà de décembre 2016. Des rassemblements pacifiques ont été organisés dans tout le pays entre les 19 et 21 janvier, et des manifestations ont dégénéré en violences dans certaines villes, notamment à Kinshasa

et à Goma, manifestations au cours desquelles plusieurs dizaines de personnes ont été tuées et plus de 300 personnes ont été arrêtées et détenues sur le motif douteux « d'atteinte à l'ordre public ».

Christopher Ngoyi Mutamba, président de l'organisation de la société civile *Synergie Congo Culture et Développement*, a été arrêté et détenu en secret pendant 20 jours. Il va être jugé et pourrait être condamné à 20 ans de prison. En outre, un arrêt des services internet et des communications par SMS a été imposé le 20 janvier par les autorités congolaises, enfreignant le droit à l'information de la population. En novembre, plusieurs stations de radio et chaînes de télévision ont été interdites d'antenne par le gouvernement congolais.

Suite à ces événements, CIVICUS et Amnesty International appellent le gouvernement congolais à :

1. mettre un terme à la détention en secret des jeunes, divulguer l'endroit où ils se trouvent et les relâcher immédiatement - à moins qu'ils ne soient condamnés pour une infraction pénale reconnue ;
2. accorder immédiatement l'autorisation aux familles et aux avocats de rendre visite à ces jeunes placés en détention secrète ;
3. respecter le droit fondamental à la liberté d'expression, d'association et de rassemblement pacifique, sans crainte d'intimidation ou de harcèlement ;
4. garantir que le droit de Christopher Ngoyi Mutamba à un procès équitable soit pleinement respecté, conformément au droit et aux normes internationales ;
5. mettre un terme aux arrestations arbitraires et aux détentions secrètes destinées à empêcher les populations d'exercer leurs droits fondamentaux ;
6. respecter le droit à l'information et lever l'interdiction pesant sur les stations de radio et chaînes de télévision interdites d'antenne ;
7. adhérer rapidement à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et reconnaître rapidement la compétence du Comité des disparitions forcées à recevoir et à traiter les communications des ou pour le compte des victimes ou autres États parties.

FIN